

V. Dans les premiers moments, il montra même une assurance qui allait trop loin. C'est ce qui arrive quelquefois dans les grands dangers contre lesquels on appelle tout son courage. Lorsqu'on délibéra, dans le conseil, sur la proposition du souverain pontife, Louis Molino fut d'avis de répondre de manière à amener une négociation, en faisant entrevoir que la république ne se refuserait pas à un accommodement; mais le procureur Dominique Tréviani opina en ces termes : « Est-ce donc une chose si importante, pour la sûreté de la république, de compter le pape de plus ou de moins dans la ligue de ses ennemis, qu'elle doive sacrifier ses possessions et sa dignité, pour le détacher de cette ligue? ne savons-nous pas qu'il n'y a été admis que pour colorer l'avidité des confédérés du prétexte des intérêts de l'Église? n'auraient-ils pas formé cette conjuration sans lui, comme avec son concours? quand il se séparerait d'eux, en seraient-ils moins ardents à poursuivre leur dessein? est-ce de ses armes qu'ils ont besoin? Il est vrai qu'il en a de deux sortes; mais ses milices sont un objet de mépris; nos villes de la Romagne sauront bien les repousser, même sans que nous envoyions à leur secours; et l'avantage de n'avoir pas ces troupes à combattre, ne vaut pas le sacrifice de ces places. Quant aux armes spirituelles, pourquoi craindrions-nous qu'elles nous fussent plus fatales dans cette guerre que dans tant d'autres, où, malgré le pape, nous avons triomphé de l'Italie conjurée? Quelle apparence que Dieu fasse dépendre sa colère ou sa miséricorde, ses châtimens ou ses bienfaits, des caprices d'un prêtre ambitieux, superbe, adonné au vin et à tant d'autres vices honteux? N'est-ce pas outrager le Ciel que de penser qu'il puisse favoriser la cupidité d'un tel prince, aux dépens de la justice et de l'intérêt de la chrétienté? Je demande si, sous ce pontificat, on peut prendre plus de confiance dans la foi sacerdotale, que sous tous les autres. Qui nous répond qu'après que nous lui aurons remis Faenza et Rimini, Jules ne se réunira pas aux confédérés, pour avoir aussi Cervia et Ravenne? Avez-vous oublié que, pour autoriser leurs injustices, les papes ont établi cette maxime, que les traités, les sermens, la prescription, ne les engagent nullement, quand il s'agit du bien de l'Église? Je pense donc que nous ne trouvons aucune sûreté ni aucun avantage à détacher le pape de

« la ligue, par la cession de Faenza et de Rimini.

« Je vais m'occuper d'un objet plus important, des autres confédérés. Ce serait une erreur de croire que tous fussent entrés dans cette conjuration, avec la même ardeur que le roi de France et l'empereur. Vous voyez déjà que le pape hésite. Le roi d'Arragon y a été plutôt entraîné que porté de lui-même. J'espère qu'il en sera de cette ligue comme de celles de Trente et de Blois. L'exécution d'un pareil projet trouvera toujours les mêmes obstacles, parce qu'ils sont dans la nature des choses. Notre premier soin doit être de chercher, par tous les moyens, à détacher de cette ligue Maximilien, que son inconstance, sa pénurie habituelle et sa jalousie contre Louis XII, doivent rendre facile à changer (1). Après sa défection, la guerre n'est plus dangereuse, elle reste à peine possible. Le roi n'osera pas plus nous attaquer seul qu'il ne l'a osé précédemment.

« Dans les guerres contre une confédération, le plus important est de résister au premier choc, pour donner le temps à la confédération de se dissoudre. Comme des confédérés n'ont jamais pour objet que d'acquiescer des avantages à peu de frais, il ne faut jamais les encourager par des sacrifices. Il faut, au contraire, leur apprendre que les avantages sont incertains, et qu'ils peuvent coûter cher. Une coalition qui ne triomphe pas dès le premier choc ne triomphe plus.

« Dans les affaires d'État, le premier pas est toujours décisif; parce qu'on ne peut rétrograder sans péril et sans déshonneur. Vous êtes chargés des intérêts d'une république, qui s'est constamment appliquée à étendre son empire, au mépris des regrets, des jalousies, des haines qu'elle pouvait exciter. Si, aujourd'hui, pour éviter un péril du moment, vous la faites rétrograder; si, démentant ses éternelles maximes, elle cède une partie de ses possessions, cette preuve de timidité enhardira ses ennemis. Vous verrez le roi de France vous demander ce qu'il n'a jamais possédé, ce qu'il vous a cédé lui-même; l'empereur réclamer ce que ses ancêtres vous ont vendu; le roi de Naples, ce que son prédécesseur vous a engagé. C'est une opinion reçue dans toute l'Italie, que le sénat vénitien ne se départ point de ce qu'il a une fois arrêté, et ne se dessaisit jamais de ce qu'il possède. Si vous laissez apercevoir le moindre indice de faiblesse, on vous croira par-

(1) Voici ce que l'empereur écrivait dans ce moment-là à Marguerite d'Autriche, sa fille : « Le pape a merveilleusement grand peur des François; et il est apparent que l'armée que le roy a fait aller en Italie est plutôt pour faire la guerre au pape ou à nous qu'aux Vénitiens. Par quoy sa sainteté n'est délibérée de commencer aucune guerre auxdits

Vénitiens que icelui roy de France ne l'ait premier commencée, que sont choses dont nous avons grand soupçon, desquelles choses nous trouvons fort perplexe, et desirons bien en avoir vostre avis. » (*Recueil des lettres de Louis XII et de divers princes*, t. I, p. 161.)